



Toulon le 5 décembre 2017

LETTRE OUVERTE à Monsieur le Président du Département

Tous ensemble

Monsieur le Président,

En date du 27 octobre, tous les chefs de service de notre collectivité ont eu pour injonction de mettre en œuvre stricto sensu le décret du 3 juillet 2006, réduisant de façon drastique les modalités de remboursement des frais de déplacements et des indemnités de repas.

Outre l'impact que cette décision aura sur l'exercice des missions de service public, elle cache un grave sous-entendu de la part de notre collectivité à savoir : « *la fin de largesses qu'elle ne pourrait plus se permettre* » et demande aux fonctionnaires de financer sur leurs deniers personnels, une part du service public.

Effectivement Monsieur le Président, si par ce décret, le législateur limite de fait le défraiement des déplacements, **il souligne toutefois que lorsque l'intérêt du service l'exige, les collectivités demeurent libres de déroger favorablement à cette disposition.**

Vous avez opté pour une application restrictive d'un décret, contestable quant à sa rétroactivité, sans mesurer les conséquences sur les organisations de travail.

Vous avez mis en demeure, sans aucune précaution, chaque agent de la collectivité de modifier l'organisation de ses missions sans concertation ni appréciation fine de la particularité des métiers.

Comment devra s'organiser l'agent des routes, le forestier sapeur ou l'écogarde qui, pour regagner sa résidence administrative ou familiale durant la pause méridienne se verra contraint d'abandonner un chantier en cours ?

Comment s'organiseront les centres médico-sociaux, pourvus d'administratifs ou agents d'accueil itinérants, perdus dans les méandres des boîtes à clés et des allers retours aux pools et de ce fait, moins présents aux heures d'ouverture au public ?

Comment prendrez vous en compte l'engagement d'un travailleur social contraint de réaliser l'accompagnement physique pour une mise à l'abri en urgence d'un enfant en danger, d'une femme victime de violence, d'un mineur étranger non accompagné ou d'un sans abri se présentant à lui sur le temps de repas ou en soirée ?

1

Que deviendra la mission de proximité auprès des personnes âgées vulnérables et/ou dépendantes, des personnes handicapées, des enfants en danger au domicile, premières victimes d'une réduction prévisible du nombre de visites à domicile et de leur fréquence.

Comment devra s'organiser la puéricultrice, l'infirmière ou sage femme en mission sur différents lieux d'intervention, chargée de son pèse-bébé, de sa glacière à vaccin ou de son nécessaire de soins ?

Comment convaincre les agents de sécurité de demeurer réactifs et mobiles sur les territoires alors qu'ils auraient à renoncer à leurs indemnités ?

Quels rivières et milieux aquatiques, piscines, plages seront laissés pour compte par les agents de la DEER ou du laboratoire départemental contraints de mettre fin à leurs journées de travail en extérieur ?

Quelle commune ne sera plus desservie par l'agent itinérant de la médiathèque départementale ou autre agent appelé à se déplacer régulièrement ?

Sur l'ensemble du territoire, les allers-retours de certains agents, de leur lieu d'intervention à leur résidence administrative ou familiale, entraîneront une déperdition d'heures de travail effectives, forcément préjudiciables à la population.

Comment expliquerez vous aux élus du département que plus aucun agent ne sera présent sur le terrain car il aura fait contraint de faire le triste choix de retourner sur sa résidence administrative ou familiale afin de limiter ses frais ?

Monsieur le Président, attendez vous qu'ils renoncent à leurs indemnités de repas et qu'ils payent pour travailler ?

Pour le syndicat CGT, cette décision est inacceptable et totalement irrespectueuse des agents placés sous votre autorité.

Pour le syndicat CGT, cette vision d'un service public paralysé est totalement coupée de la réalité de notre travail et de la société, toujours en attente de plus de réactivité et de solidarité.

Dans un tel climat de sabotage, le CHSCT, la médecine du travail, les services de prévention deviennent des emplâtres sur une jambe de bois.

Depuis des années, pour satisfaire le service public, les agents vont jusqu'à mettre à disposition de la collectivité leur véhicule personnel.
Attendez-vous qu'il cessent à l'avenir de le faire ?

Monsieur le Président, en portant atteinte aux règles élaborées tout au long de ces années existerait-il une volonté cachée de notre institution de démontrer que le service public n'aurait plus sa place dans une société moderne ?

Monsieur le Président il n'y a pas d'opposition entre se sentir bien au travail et accomplir un travail fructueux. Il y a une harmonie à trouver entre les deux, car l'un se nourrit de l'autre.

Tous les agents du Département du Var œuvrent pour servir au mieux les usagers Varois.
Tous les agents du Département du Var ont besoin de se sentir fiers d'appartenir à leur collectivité pour la défendre, la faire vivre et la promouvoir aux yeux de tous.

Monsieur le Président, à l'heure où le secteur privé s'ingénie à trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail dans tous les domaines, intégrant le bien être au travail comme une composante de l'efficacité des actions à conduire, **vous vous évertuez à mettre en opposition efficacité et bien être au travail**, vision passéiste de notre monde.

Parce que le syndicat CGT croit à la nécessaire solidarité entre les hommes,
Parce que le syndicat CGT est convaincu qu'un agent épanoui au travail participe pleinement à l'effort collectif du service public, nous vous demandons de repenser posément et globalement votre décision dans l'intérêt conjoint des agents placés sous votre autorité et du service public.

Veillez croire Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Anne-Sylvie BERTHET
Syndicat CGT des personnels
du Département du Var